



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 juin 2021



Le plan de relance dans les Landes

Lettre d'information n°12

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES2	COMPÉTITIVITÉ 3
Ils sont soutenus par l'Etat..... 2	Soutien aux quartiers culturels créatifs.....3
ÉCOLOGIE2	COHESION 4
Décarbonation des services essentiels..... 2	Séjour de la santé dans les Landes.....4
Les sentiers du littoral..... 3	



INFORMATIONS GENERALES

Ils sont soutenus par l'État

- **L'entreprise Vallery** à Rion-des-Landes a été retenue au titre du dispositif tremplin pour la transition écologique des PME.

- **5 projets** ont été retenus lors de la sélection de l'appel à projets **Fonds Friches** :

- friche de la scierie à Garein
- pôle d'économie circulaire sur la friche industrielle à Moustey
- destruction et dépollution de l'ancienne piscine à Morcenx-la-Nouvelle
- avenue de Saint-Vincent-de-Paul à Dax
- abattoirs de Mont-de-Marsan.

- **Deux SICTOM** sont lauréats de l'appel à projets **TRIBIO**

- le SITCOM Côte Sud pour l'accompagnement à la définition d'une stratégie de tri des biodéchets (Soutien de l'État 25 179 €)
- le SITCOM du Marsan pour une étude préalable à la définition d'une stratégie territoriale de gestion des biodéchets (Soutien de l'État 20 125 €)

- **L'entreprise API'UP** à Captbreton est lauréate de l'**appel à projets RRR** (réemploi-réparation-réutilisation) pour son projet d'aide à la création d'une unité d'upcycling industrielle.

- **L'entreprise OUATECO** à Saint-Geours-de-Maremne est lauréate de l'**appel à projets des centres de tri**, pour la création d'une plateforme industrielle de valorisation de déchets textiles.

- **38 écoles landaises** ont été retenues dans le cadre de l'**appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**. Au titre de la première vague de sélection 7 182 dossiers au niveau national a été instruit dont 88 % a été retenu.

Une seconde vague de sélection interviendra prochainement pour les 12 % de dossiers restants afin de répartir les 29 millions d'euros non encore attribués sur l'enveloppe initiale des 105 millions d'euros dévolue à cet appel à projets.

Pour consulter la liste des écoles, cliquez [ici](#).

ÉCOLOGIE

Décarbonation des services essentiels

La direction générale du Trésor du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance lance un appel à projets « Solutions innovantes pour la décarbonation des services essentiels » **ouvert jusqu'au 15 septembre 2021**.

Il est doté de 10 M € du Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) et vise à répondre aux besoins prioritaires des pays en développement pour l'accès à l'eau, à l'énergie, à la mobilité, à la santé, à l'éducation, à une alimentation saine ou encore au logement, tout en limitant les émissions carbone. Cet appel à projets s'adresse aux entreprises françaises disposant d'un projet à l'export.

Les solutions proposées par les candidats devront être alimentées par des sources d'énergie décarbonnées ou présenter une réelle efficacité énergétique par rapport aux systèmes existants. Les

projets retenus devront générer un effet levier important, avec la possibilité de répliquer la solution dans d'autres régions, et permettre une appropriation locale rapide du dispositif.

Pour candidater, cliquez [ici](#)

Les sentiers du littoral

Un appel à projets « France vue sur mer » est lancé à destination des maîtres d'ouvrages publics (communes, EPCI, conseils départementaux, conseils régionaux) jusqu'en 2022.

L'opération **vis** à **accompagner les investissements sur les sentiers du littoral** qui répondent aux principaux objectifs suivants :

- ouvrir des linéaires de sentier afin d'assurer la continuité de parcours par une approche qualitative et respectueuse de la typologie des espaces traversés, en particulier les espaces naturels, les paysages et les sites classés
- adapter les tracés (suite à des études, des dommages..) pour prendre en compte des enjeux liés aux dynamiques littorales, à l'environnement, aux usages.

Ainsi, **les études préalables** aux travaux (AMO, Maîtrise d'oeuvre, y compris le suivi des travaux, ...) et **les travaux**, pouvant inclure la mise en place d'un suivi et d'une gestion spécifique sur un an maximum après leur réception permettant de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par le projet, sont éligibles à l'appel à projets.

Les actions de gestion courante ne sont pas éligibles.

Les dossiers seront sélectionnés, sur la base d'une analyse technique préalable du Cerema, par un comité de pilotage national co-présidé par un représentant du Ministère de la Mer et un représentant du Ministère de la Transition écologique.

Pour plus d'information, cliquez [ici](#).

COMPÉTITIVITÉ

Soutien aux quartiers culturels créatifs

Un appel à projets « Soutien aux Quartiers Culturels Créatifs » visant le soutien aux tiers lieux culturels et orienté vers le développement de l'entrepreneuriat et des commerces culturels est ouvert pour une durée de 2 ans.

L'objectif est de participer au développement des tiers-lieux qui se structurent notamment autour des trois activités suivantes :

- l'accompagnement dédié à la structuration d'entreprise ou d'activité des acteurs culturels (entrepreneurs, artisans, indépendants et artistes) par des activités de type pépinière d'entreprises, incubateur, accélérateur, hôtel d'entreprises et/ou espace de co-working ;
- le soutien à l'implantation ou au développement de commerces culturels indépendants, pérennes ou éphémères via des mesures d'accompagnement de ces commerces ou l'animation du réseau local des commerces culturels autour d'opérations événementielles ou de communication, la mise en commun d'outils de gestion, de communication ou de financements, etc.. ;
- l'accueil du public et le développement de la fréquentation du lieu, autour d'expositions temporaires, d'événementiels culturels (rencontres littéraires, performances artistiques, etc ...) de la contribution à

l'écosystème de formation initiale et continue (écoles d'art, enseignement spécialisé et supérieur, centres de formation, campus des métiers et des qualifications).

Les structures retenues recevront, pour la mise en œuvre de leur projet, un montant maximum de 300 000 € dans la limite de 150 000 € par an, sous la forme d'une subvention.

Pour plus d'information, cliquer [ici](#).

COHESION

Séгур de la santé dans les Landes

Lors de la dernière réunion du comité départemental du plan de relance dans les Landes, les projets d'investissements en région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Ségur de la santé ont été brièvement présentés.

Ainsi, **dans les Landes, au titre de l'investissement au quotidien des établissements de santé une enveloppe de 2,9 M€ est attribuée.** Il s'agit d'investissements courants pour petits travaux et de renouvellement de matériel, avec comme objectif d'améliorer les conditions de travail selon les besoins des services de soins et médico-techniques.

Dans les Landes 19 projets ont été retenus.

Au titre des investissements pour la réduction des inégalités sociales, les Landes bénéficieront d'une enveloppe de 2.2 M €.

Ce financement d'investissements courants devront permettre l'amélioration de l'offre de soins (opérations aller-vers, équipement des équipes mobiles précarité, permanence d'accès aux soins, et services d'urgences, matériel pour plateau technique de pointe, etc..).

Il s'agit d'améliorer plus particulièrement les dépistages des cancers, l'accès aux soins pédiatriques et des personnes porteuses de handicaps.

Par exemple dans les Landes 2 projets ont été retenus, parmi les 16 projets :

- celui du CHI de Mont-de-Marsan et du Pays des Sources pour l'amélioration des dépistages de cancer. L'aide de l'Etat permettra l'acquisition d'un laser pour énucléation d'adénome prostatique et d'un dispositif de biopsies de prostate en fusion d'image. Ces deux technologies qui n'étaient pas disponibles pour la population landaise deviennent des standards dans la prise en charge des cancers de la prostate.

- celui de la Clinique Jean Sarrailh à Aire sur l'Adour pour la création d'un accueil ambulatoire permettant une prise en charge rapide sur un territoire rural. Le soutien de l'Etat permettra de financer des travaux de rénovation de l'accueil du Centre Adour, dont la mission est la prévention et les soins des troubles psychiques de l'adolescent (11-18 ans).



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance sur

planderelance.gouv.fr